



Mervilla Infos

Hiver 2001 n° 31



Le mot du Maire

Au seuil de cette nouvelle année, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes et vous transmets mes vœux de santé, réussite et bonheur.

D'abord ne soyez pas surpris de cette nouvelle couverture ; elle représente une des valeurs historiques de notre commune : les armoiries d'Arnaud de Fieubet, secrétaire des Etats du Languedoc fin 16^{ème} siècle, et de son épouse Jacquette de Madron. Ces armoiries sont gravées sur leur pierre tombale en notre église et vous trouverez moult détails à l'intérieur de ces feuilles.

Si 2002 va voir d'importants changements dans notre vie (nouvelle monnaie et élections présidentielle et législatives entre autres) je vais revenir sur 2001 qui a vu le début de la mise en application de la nouvelle loi " Solidarité et Renouvellement Urbain " dite loi SRU. En effet si à court terme nous ne voyons pas clairement de changement, elle va influencer le futur de nos communes . Je vais prendre un exemple pour vous expliquer la philosophie de la loi, et en quoi nous sommes concernés.

Avec les anciens Plans d'Occupation des Sols (POS) une commune comme la nôtre pouvait décider toute seule par exemple la création d'un lotissement. Les enfants générés dans ce lotissement étaient absorbés dans les écoles de la commune ou non, d'où les problèmes de création de classe (seuils, déplacements, locaux,...). Les nouveaux lotis, pour leur travail, leurs loisirs, leurs achats, en un mot pour leur vie, créaient des flux de circulation dépassant le cadre de la commune et que les communes voisines devaient subir. Si des lacunes existaient (manque de services, de ciné-club, saturation de la piscine,...) il fallait aller voir ailleurs, sans succès garanti. La commune y trouvait peut-être son compte (impôts, revitalisation,...) mais peut-être pas ses voisines. De plus, les enfants grandis et partis, restent des retraités avec de nouveaux problèmes d'accès aux soins, de dépendance, d'isolement,...

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

Dans la nouvelle loi SRU, les POS approuvés avant le 1^{er} Avril 2001 restent valables tant qu'ils ne seront pas révisés, mais sont remplacés par les PLU, Plans Locaux d'Urbanisme. Le PLU élaboré par et pour la commune devra exprimer un projet d'aménagement et de développement durable c'est à dire répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il devra être compatible avec le SCOT, Schéma de COhérence Territoriale dont l'objectif est de favoriser la coopération des communes faisant partie d'un même bassin de vie. Ce bassin de vie étant plus ou moins l'ensemble des communes se situant à moins de 15 km de la périphérie d'une agglomération de plus de 15000 habitants. Ces SCOT seront élaborés par les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale, par exemple le SICOVAL) et les communes non membres d'EPCI faisant partie du bassin de vie défini par son périmètre.

Ceci n'est que le cadre général de la loi SRU et je ne vais pas énumérer les 209 articles qui la composent. Dans le PLU, les zones NB sont supprimées ; les NA deviennent AU (à urbaniser) ; les zones U sont conservées; des zones A pour agricoles et N pour naturelles et forestières sont redéfinies. Cette partie de la loi qui nous concerne traite du développement de l'espace rural et donne de nouvelles possibilités pour préserver non seulement les espaces agricoles et forestiers mais aussi naturels et paysagers. Les secteurs soumis à des risques naturels ou technologiques devront être spécialement identifiés et cadrés. La loi est aussi favorable au regroupement des habitations et sera plus exigeante vis à vis de la protection de l'environnement. Telle autre partie de la loi concerne la participation financière des riverains aux nouvelles voies, calculée au prorata des nouvelles surfaces desservies. Etc.,...etc...., j'y reviendrai le moment opportun.

Que tout ceci ne vous empêche pas de passer une très bonne année 2002.

Michel Terrissol

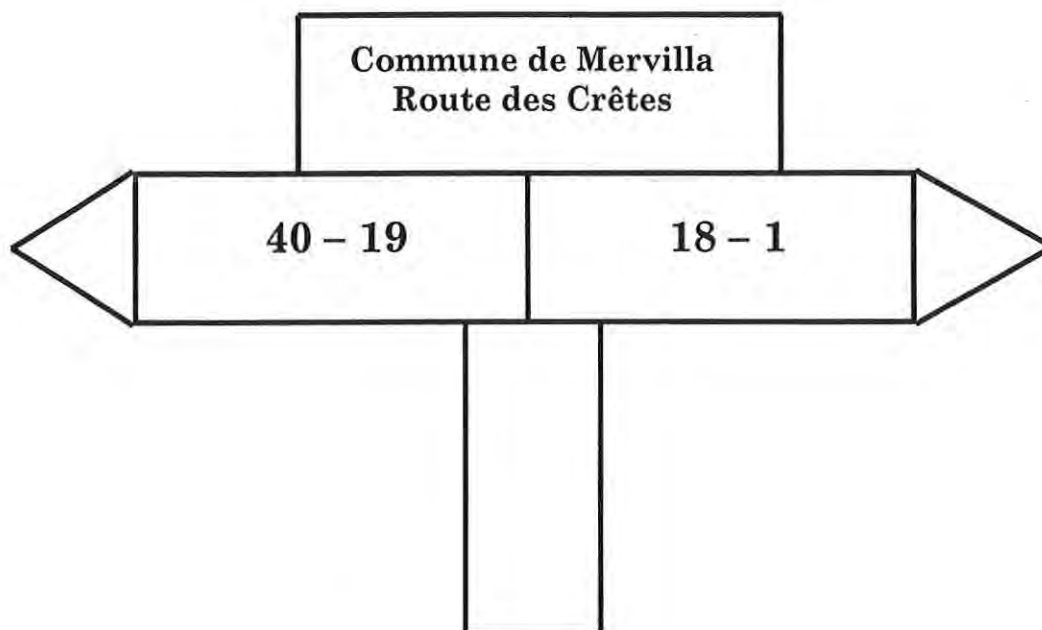
NUMÉROTATION DES RUES

Tous les habitants de Mervilla ont été consultés au sujet de la numérotation proposée pour leur propriété. Des remarques constructives ont permis d'apporter quelques améliorations à ce projet initial.

Le plan définitif que nous présentons ici (page suivante) tient compte de ces observations.

Dès maintenant, vous pouvez signaler ce complément d'adresse à vos correspondants habituels. Les plaques des numéros sont commandées et vous seront fournies gratuitement par la municipalité dès que possible. Chaque plaque devra être placée par le propriétaire soit sur la boîte aux lettres, soit en bordure de la voie publique de manière à toujours être bien visible de la rue et ne pas être cachée par les frondaisons d'une haie.

Pour la route des Crêtes, une plaque de rue spéciale indiquant la répartition des numéros de part et d'autre du carrefour sera mise en place à proximité de l'abribus. Elle est destinée à faciliter le repérage des habitations aux personnes venant de Castanet et débouchant sur la R.D.95.



Les travaux du Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2001

- * Lors de cette séance, le Conseil Municipal a voté le compte administratif de l'exercice écoulé 2000 et approuvé le compte de gestion du receveur à l'identique. Le résultat global du solde fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 826 016.91 Frs.

Dans le même temps, il a été constaté le résultat de l'exercice 2000 en ce qui concerne le budget du Centre Communal d'Action Sociale qui fait apparaître un excédent de clôture de 2 595 Frs.

- * Consécutivement aux élections municipales, la nouvelle commission communale des impôts directs comprenant 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants a été mise en place.
- * De même, ont été désignés un délégué du Conseil Municipal en tant que membre de la commission départementale de sécurité en charge des relations avec le service d'incendie et de secours ainsi qu'un nouveau représentant de la commune à la commission consultative de l'environnement de l'Aérodrome de Toulouse Francazal.
- * Le Conseil Municipal a ensuite délibéré sur le marché de travaux concernant l'urbanisation de la route départementale n° 95 dont les travaux ont eu lieu durant le mois de novembre.

Coût des travaux :	+ 420 000 Frs
Subvention du Conseil Général	- 220 000 Frs
Récupération T.V.A	<u>- 65 000 Frs</u>
Charge communale	135 000 Frs

Séance du 27 septembre 2001

- * Cette séance a débuté par la mise en place administrative du passage à l'Euro, par la transformation de tous les seuils et les tarifs publics afin que les écarts de conversion soient constatés et figés à l'arrondi le plus proche.
- * Au cours de cette séance, Monsieur le Maire a été autorisé par le Conseil Municipal à signer les conventions liant la commune aux communes de Vigoulet-Auzil et Castanet-Tolosan en ce qui concerne la participation au fonctionnement des classes maternelles et primaires des établissements fréquentés par les enfants de Mervilla.

Quelques exemples de participation de la commune :

Commune de Pechbusque :	4 200 Frs/enfant
Commune de Vigoulet-Auzil :	5 500 Frs/enfant
Commune de Castanet :	5 400 Frs/enfant (primaire) 6 000 Frs/enfant (maternelle)

- * Le Conseil Municipal a ensuite voté l'adhésion de la commune au syndicat mixte pour l'étude et la protection de l'environnement en Haute-Garonne. Sous l'égide du Conseil Général, ce syndicat a pour objectif de coordonner les actions et les différents secteurs d'activités touchant à l'environnement et d'en faire prendre conscience à la nouvelle génération.

Ces objectifs ont été concrétisés par la mise en place de 6 commissions thématiques :

eau, déchets, transports, protection des milieux et du patrimoine, éducation à l'environnement, énergie.

- * La commune a été sensibilisée par l'administration préfectorale et à titre préventif au risque entraîné par la propagation d'insectes xylophages tels que les termites. Monsieur le Préfet a donc prévu d'instaurer une zone de surveillance dans tout le département par voie d'arrêté. Le Conseil Municipal a donc émis un avis favorable à ce sujet.

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

- * Monsieur le Maire a ensuite fait part au Conseil Municipal du dossier transmis par le Conseil Général concernant la mise en place au niveau intercantonal d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) pour les personnes âgées.

Cet organisme constitue un lien bien identifié où les personnes âgées peuvent connaître leurs droits et l'ensemble des possibilités de prises en charge. Un dernier courrier reçu du Conseil Général fait état de la labellisation du CLIC LAURAGAIS piloté par la Maison de Retraite « Augustin Labouilhe » de Saint Orens, dont le bassin d'activité comprend les cantons de Castanet-Tolosan, Lanta, Montgiscard et la commune de Ramonville St Agne.

- * Le Conseil Municipal a voté une subvention exceptionnelle de 3 000 Frs en faveur des sinistrés consécutivement à l'explosion de l'usine A.Z.F.

Séance du 6 novembre 2001

- * Cette séance a eu pour objet de voter le budget supplémentaire dont la balance est équilibrée comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses :	465 042.18 Frs
	recettes :	465 042.18 Frs

Section d'investissement :	dépenses :	673 655.69 Frs
	recettes :	673 655.69 Frs

- * Le Conseil Municipal a voté à cette occasion :
 - ◇ l'acquisition de logiciels informatiques pour améliorer le fonctionnement du service administratif et la demande de subvention auprès du Conseil Général,
 - ◇ l'indemnité de conseil due au receveur municipal pour l'année 2001

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

- * Le Conseil Municipal a ensuite demandé le financement au Conseil Général et l'étude à la Direction Départementale de l'Équipement de travaux d'aménagement aux carrefours de la route des Crêtes avec le chemin du Moulin et le chemin de Micas pour la sécurisation des sorties et la limitation de la vitesse des véhicules trop excessive sur la route des Crêtes.

- * Le Conseil Municipal a ensuite donné son avis favorable à l'adhésion de la commune de Goyrans au Sicoval et approuvé le transfert des charges au titre de la compétence Transports des communes concernées et bénéficiaires.

- * Au cours de cette séance du Conseil, nous avons rendu hommage à Monsieur Jean de Planet, ancien Maire de Mervilla, dont le corps a été inhumé le 22 octobre 2001 au cimetière de notre commune dans le caveau familial. Jean de Planet fut élu maire en 1944 à la suite du décès de son père Etienne de Planet (24 juin 1944) qui exerçait auparavant cette fonction municipale. Il resta maire jusqu'aux élections de 1946 et quitta la commune pour résider à Toulouse après la vente de sa propriété.

Attention Travaux !

Les travaux dits d'urbanisation en bordure de la R.D. 95 (route des Crêtes), entre la R.D.79 (route de Castanet) et le chemin de Micas viennent d'être réalisés, pour ce qui concerne l'aspect génie civil : pose de buses collectrices des eaux pluviales, pose de gaines en vue de l'enfouissement de la ligne électrique basse tension et de l'aménagement de l'éclairage public et gaines pour l'effacement de la ligne aérienne Télécom ; enfin réalisation d'un trottoir en béton balayé. Les lignes Télécom et E.D.F. basse tension seront déposées ultérieurement. Des candélabres (8) pour l'éclairage seront dressés pour remplacer les lampes actuellement supportées par les poteaux de la ligne électrique sur le bord sud de la R.D.95.

Pour cela, l'intervention de l'entreprise CITEL est prévue au premier semestre 2002. Sur l'exemple de ce chantier, on peut se rendre compte des délais

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)

nécessaires exagérément longs, pour la réalisation de la plupart des ouvrages publics.

La décision de réaliser ces aménagements avait été approuvée en Conseil Municipal au cours de l'avant dernière mandature.

L'inscription au programme cantonal du Conseil Général a été faite en octobre 1997 (cf. Mervilla Infos n° 23 de novembre 1997).

Au vu de ces conditions, notamment en ce qui concerne l'obtention des subventions indispensables pour pouvoir financer ces aménagements (subventionnées en moyenne à hauteur de 50 % par le Conseil Général, après inscription de la part communale au budget). On voit clairement la nécessité de faire des prévisions à long et même très long terme pour tous les équipements de quelque importance.

L'ajustement ou même l'abandon de certains projets restent dans l'ordre des choses.

Pierre VIALLARD.

INFOS CENTRE DE LOISIRS DU SICCA

Le Centre de Loisirs des vacances de Noël se déroulera :

- ♦ Du mercredi 2 janvier au vendredi 4 janvier 2001 sur la commune de Goyrans (école maternelle du SIEMCA)

⌘ Date limite d'inscription : avant le 19 décembre 2001

Les bulletins d'inscription ainsi que les tarifs sont disponibles en Mairie ou auprès de l'école fréquentée par les enfants de la commune.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS LA DATE LIMITE.

Les justificatifs de domicile

Les justificatifs de domicile sont supprimés. Les citoyens n'ont plus à fournir de justificatifs de domicile. Il leur suffit de déclarer leur domicile à l'administration qui le demande.

Sauf pour ce qui concerne :

- L'obtention d'une carte nationale d'identité sécurisée ou d'un certificat de nationalité
- L'obtention d'un titre de voyage ou de circulation (passeport, sortie du territoire, titre de circulation républicain, etc....)
- L'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil
- L'inscription sur les listes électorales
- L'inscription scolaire et universitaire.

Pour être inscrit sur les listes électorales,

Vous devez vous présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité, de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile et le cas échéant, de votre ancienne carte d'électeur.

Attention, pour voter à Mervilla en 2002 (Présidentielles et Législatives), vous devez vous inscrire avant le 31 décembre 2001.

Pour voter par procuration, vous devez vous adresser à la gendarmerie de Castanet.

Recensement militaire,

Jeunes filles et jeunes gens, vous avez 16 ans, vous devez vous faire recenser à la mairie de votre domicile, cette démarche est indispensable.

La loi du 28 octobre 1997 a remplacé le service national actif par une journée d'information intitulée "Appel de Préparation à la Défense". Toutefois, le recensement des jeunes français reste indispensable et doit s'effectuer pendant le mois anniversaire des **16 ans**.

Désormais, il concerne également les jeunes filles nées à partir du 1er janvier 1983.

Vous devez vous présenter **vous-même** à la mairie de votre domicile en respectant le planning ci-contre :

Les jeunes gens nés en :

- **Décembre 1985, janvier, février, mars 1986**

Doivent se présenter en Mairie en avril 2002

Les jeunes gens nés en :

- **Mars, avril, mai, juin 1986**

Doivent se présenter en Mairie en juillet 2002.

Ils se muniront de leur carte nationale d'identité, du livret de famille de leurs parents.

Très important !!!

La mairie vous remettra une attestation de recensement, que vous devrez conserver précieusement. En effet, ce document sera exigé au moment de votre inscription à un examen ou à un concours (C.A.P, .B.E.P, B.A.C, examens de l'ÉDUCATION Nationale, permis de conduire, inscription sur les listes électorales, etc...).

A propos des déchets ménagers

Rappel de quelques informations utiles:

Toutes les déchetteries relevant de DECOSET, sont en principe ouvertes à tous les habitants domiciliés dans le périmètre de ce syndicat . Dans la pratique les habitants de Mervilla sont concernés par:

- la déchetterie de Labège, 2058 route de Baziège (tél.: 06.75.05.19.95) ouverte du lundi au vendredi : 9h -11h30 et 13h30 -17h et le samedi 9h - 16h30 mais fermée les dimanches et jours fériés,
- la déchetterie de Ramonville , 40 avenue de Suisse (tél.: 05.62.88.30.15) ouverte les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h30 - 12h et 13h30 - 18 h et les samedi et dimanches: 9h30 - 17h, mais fermée les jeudis et jours fériés.

Les encombrants doivent être sortis la veille au soir. Ils ne comprennent, ni les gravats, ni les troncs d'arbres et les végétaux , ni les batteries , ni même les produits toxiques (piles, peintures, désherbants, huiles de vidanges, etc...) qui tous doivent être directement amenés en déchetterie. En ce qui concerne les piles uniquement, il est également possible de les déposer dans le hall d'entrée de la mairie de Mervilla. Les pneus ne sont actuellement pas pris en compte dans les encombrants et ne sont pas non plus admis en déchetterie; ils peuvent par contre être déposés chez SCOTRA Déchets Pneus, 1 impasse André Lartigues à TOULOUSE (tél.: 06.11.60.10.11).Un projet de décret actuellement en préparation et relatif à *la collecte, la valorisation et l'élimination des pneumatiques usagés* devrait permettre dans l'avenir de faire assurer l'élimination des pneumatiques usagés par les distributeurs et (ou) par les collectivités qui auront mis en place un service de collecte sélective.

Les déchets verts: feuilles, tontes, branchages, tailles de haies, sont soit directement accueillis en déchetterie, soit durant une certaine partie de l'année seulement, collectés en porte à porte. Cette dernière collecte en porte à porte est terminée pour l'année 2001 et reprendra en mars 2002; à cette occasion sera disponible le calendrier des collectes pour l'an 2002.

Les ordures ménagères: leur collecte sur notre commune a lieu le vendredi après-midi entre 13 h et 22 h. Si cette collecte est différée du fait d'un vendredi férié, elle est rattrapée en principe le lundi suivant. En cas de défaillance de ce service, le signaler en mairie (tél.: 05.61.73.29.85; fax: 05.62.19.08.27) ou (et) au SICOVAL, service Gestion des déchets (tél.: 05.61.39.12.13 fax: 05.62.24.38.74 e-mail: tri.sélectif@sicoval.sicoval.fr).

La collecte sélective en bac bleu, qui sur notre commune est effectuée le jeudi matin entre 6h et 14h n'est par contre pas rattrapée si elle est différée du fait d'un jeudi férié. Il convient alors d'attendre la collecte sélective hebdomadaire suivante. En cas de défaillance, contacter les mêmes numéros que pour les ordures ménagères.

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

L'élimination des déchets ménagers comprend leur collecte, leur traitement, et leur valorisation. L'ensemble de cette compétence est assumée depuis le 1er janvier 2001 par le SICOVAL..

Les prestations de service, sont quant à elles, assurées par la COVED pour ce qui concerne la collecte dans le périmètre du SIVOM Banlieue Sud-Est, et par DECOSET pour ce qui relève du traitement et de la valorisation.

Définition et rôle de DECOSET:

DECOSET (DEchetteries; **COL**lectes **SE**lectives; **T**raitements) est un syndicat mixte, composé uniquement de collectivités territoriales. Créé en 1953, il a pour vocation, la mise en place d'une filière optimale de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Son siège est à l'UNION (31340). Il comprend actuellement 11 collectivités regroupant 138 communes et une population de 332 525 habitants (recensement INSEE 1999). Institué pour une durée illimitée, il a pour objet :

- la réalisation et l'exploitation d'installations de traitement d'ordures ménagères et assimilés
- la réalisation et l'exploitation d'un réseau de déchetteries, ainsi que de postes de transfert
- la définition du ou des modes de collectes sélectives, ainsi que la prise en charge des produits de collectes sélectives et leur écoulement.

DECOSET est administré par un Comité Syndical et un Bureau; le Comité Syndical étant composé de délégués élus par les collectivités adhérentes à raison d'un délégué par tranche de 5000 habitants, ce qui donne 12 délégués au SICOVAL.

Les recettes de DECOSET proviennent essentiellement :

- * des contributions des collectivités adhérentes
- * du produit des emprunts et de la vente des matériaux ainsi que des taxes redevances et contributions répondant aux services assurés
- * de subventions diverses

A terme, la filière DECOSET comprendra les équipements suivants: une unité de valorisation énergétique (UVE) = usine d'incinération située sur la commune de BESSIÈRES (Hte-Gne); un centre de tri-conditionnement; une ou plusieurs plates-formes de compostage; quatre centres de transfert; un réseau de quatorze déchetteries.

La construction de ces installations (à l'exception toutefois des déchetteries) et leur exploitation ont été confiées par délégation de service public à la société ECONOTRE, filiale du Groupe Suez-Lyonnaise des Eaux.

(Suite page 13)

(Suite de la page 12)

Comme la loi en fait obligation à tous les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) DECOSET a publié un rapport annuel : **Prix et Qualité du Service d'élimination des déchets** pour l'année 2000. A titre d'informations voici quelques éléments tirés de ce rapport :

indicateurs techniques:

La fréquentation des déchetteries en l'an 2000 a été de 328737 personnes pour une moyenne mensuelle de 29109 personnes. 27 047 tonnes (+52% par rapport à 1999) ont ainsi été collectées dont 33% ont été valorisées (papiers, verre, métaux, bouteilles plastique, déchets verts, batteries, huiles de vidange).

En collecte sélective par apport volontaire, 8635 tonnes (verre + papiers, cartons, briques + bouteilles plastiques) (+ 7% par rapport à 1999) ont été collectées, toutes valorisées.

L'unité de valorisation énergétique de Bessières est comptée parmi les installations les plus performantes en terme de traitement des fumées. Elle respecte non seulement les normes françaises de rejet, mais également la directive européenne plus contraignante sur le traitement des dioxines et furanes. En outre, afin de répondre aux attentes d'associations locales, des "points zéro" concernant les métaux lourds, les dioxines ..., ont été réalisés dans les végétaux et dans les eaux du Tarn (qui passe à Bessières) avant la mise en exploitation de l'installation. La combustion des déchets servira entre autres à produire de l'électricité qui sera revendue à E.D.F.

indicateurs financiers:

Comme déjà indiqué, DECOSET a délégué, dans le cadre d'un bail emphytéotique avec convention d'exploitation non détachable conclu le 31 juillet 1996, la gestion du service public de traitement et de valorisation des déchets à la société ECONOTRE chargée de concevoir, financer, construire et exploiter les installations nécessaires.

Le montant annuel global de fonctionnement a été pour l'an 2000, de 35 398 022 F., dont le financement a été assuré par la participation des collectivités membres et par la valeur de reprise des matériaux issus des collectes sélectives par apport volontaire.

Le montant des investissements a été de 17 597 925 F, dont le financement a été assuré par l'emprunt (66%), les subventions (9%), les opérations d'ordre (15%) et l'affectation du résultat de 1999 (10%).

H. Dalens

Transport des personnes âgées hors agglomération

Le Syndicat Intercommunal pour le transport des personnes âgées auquel la commune a adhéré par délibération du 27 septembre 2001 nous a transmis les cartes de circulation et les bons de transport valables au 1^{er} janvier 2002.

Vous pourrez donc venir les retirer en Mairie à compter de cette date.

Avantages dont peuvent bénéficier les titulaires de la carte de circulation :

- Réduction de 35 % sur les tarifs normaux pratiqués par les entreprises de transport routier de voyageurs affiliées au Groupement des Transporteurs Publics de la Haute-Garonne.
- Réduction de 35 % sur le tarif 2^{ème} classe de la S.N.C.F en Haute-Garonne.
- Gratuité pour les voyages vers Toulouse, Saint-Gaudens ou Muret sur présentation au transporteur routier ou à la gare S.N.C.F, d'un bon de transport remis par le Maire du domicile.
- La gratuité ne concerne que les voyages à partir du point le plus proche du domicile desservi par les transports collectifs et empruntant le trajet le plus direct.

Chronique historique

Quelques remarques au sujet de la dalle funéraire des Fieubet – Madron.

On peut voir actuellement, à l'intérieur de l'église de Mervilla, la sépulture d'un couple illustre : Arnaud de Fieubet et son épouse Jacqueline de Madron ⁽¹⁾ reposent depuis 1603 sous une dalle funéraire à gauche du chœur. L'épithaphe en latin confirmant l'identité du couple est accompagnée des armoiries familiales. L'ensemble gravé au trait dans la pierre est reproduit ici après copie dans son intégralité (p.16) tandis qu'en couverture, les armoiries seules sont présentées photographiées (cf M. Terrissol).

On remarque immédiatement l'élégance et la finesse de cette gravure.

1 Armoiries

La partie centrale – l'écu – est orné des blasons des familles dont les deux époux sont issus :

A gauche ⁽²⁾ les Fieubet (au I) deux parties séparées par un chevron avec au chef (partie supérieure) 2 croissants et en pointe (partie inférieure) un mont et un ensemble de sommets pointus semblables à une région de montagne dont les reliefs sont vus en perspective.

A droite, les Madron (au II) avec en chef 3 étoiles et en pointe des courbes souples évoquant les formes arrondies des coteaux. En héraldique, ce mobilier non rectiligne occupant le bas de l'écu est appelé terrasse.

Pour l'observateur du XXI^{ème} siècle peu versé dans la science des armoiries, cet écu semble réunir dans ses deux blasons la représentation du ciel avec la voûte céleste étoilée, éclairée par la lune en croissant (même s'il y a 2 croissants avec une orientation peu astronomique) et la terre symbolisée par des reliefs qui sont ceux que l'on peut voir depuis l'église de Mervilla c'est-à-dire les coteaux de la campagne environnante et les Pyrénées plus lointains. L'idée est séduisante mais rien ne permet de la confirmer ; la vérité est certainement différente, seul résultat du hasard unissant par un mariage deux familles nobles.

Monsieur Etienne de Planet ⁽³⁾ en donne une description qui peut surprendre :
« en II (côté Madron) en pointe à la vache passante sur terrasse ».

Ce n'est pourtant pas le cas ici ; aucun animal n'est représenté.

⁽¹⁾ : *Jacqueline de Madron est décédée la première en 1597, six ans avant son époux (6 mai 1603). Dans le prochain numéro de Mervilla Infos, nous donnerons quelques renseignements sur cette famille et leur installation à Mervilla.*

⁽²⁾ : *En héraldique, le côté gauche du document est dit dextre et le droit sénestre par un effet de miroir. A l'origine, les armoiries servaient à distinguer les combattants qui les portaient sur eux ou sur leur bouclier pendant les batailles. Pour simplifier, nous ne retenons pas ici cette terminologie.*

⁽³⁾ : *Etienne de Planet (1936) « sur une église champêtre du Toulousain – La paroisse Saint Jean Baptiste de Mervilla et les Fieubet »*

(Suite page 16)



HIC·C·ONDVNTVR·CINE
RE·S·NOBILIS·VIRI·ARNALD
IDE·FIE·VBE·T·DOMINI·DE·G
ODETZ·A·SECRETIS·
COMITIORVM·GENER
ALIVM·OCCITANIAE·E
T·CLARISSIMAE·CONIVG
IS·IACOBAE·DE·MADRON·
EX·NOBILI·FAMILIA·NAT
AE·VT·ET·TVMVLOSICVT
ET·THALAMO·IVNCTI·E
TERNVM·Q·VIESCANT.



Or, il existe un document d'archives ⁽⁴⁾ montrant tous les Madron Capitouls. L'un deux – peut-être Pierre de Madron ⁽⁵⁾ dit le Jeune, Capitoul en 1548 et 1561 – possède le blason décrit par Monsieur de Planet : en chef 3 étoiles d'or sur fond d'azur, en pointe une vache d'assez grande taille noire sur fond gris ou d'argent marchant sur le sol gris foncé (voir document ci-contre).

Dans les armoiries de Mervilla, la vache a disparu. L'ensemble simplifié y a gagné en finesse.

Cet écu est surmonté côté Fieubet par un casque de chevalier avec le couvre-nuque et les épaulières; les lambrequins, étoffes découpées et brodées en feuilles d'acanthé sont fixés sur le bourrelet du casque et semblent flotter au vent.

Du côté Madron, une longue cordelière à nœuds avec deux double boucles élégamment disposées vers le bas complète l'ensemble de manière équilibrée. Au volume déployé vers le haut à gauche par les lambrequins correspond vers le bas à droite le volume du second ensemble des deux boucles de la cordelière dont les filaments déroulés après un nœud final s'effilochent en pointe.

2 Épitaphe

Son texte est du plus grand intérêt bien qu'elle ne soit pas facile à lire. Pour cette raison, nous donnons ici avant la traduction une transcription du texte latin plus en rapport avec nos habitudes de lecture.

HIC.CONDUNTUR.CINERES.NOBIL.VIRI.ARNALDI.DE.FIEUBET.DOMINI.DE.
GODETZ.A.SECRETIS.COMITIORUM.GENERALIIUM.OCCITANIÆ.ET.
CLARISSIMÆ.CONJUGIS.JABOBÆ.DE.MADRON.EX.NOBILE.FAMILIA.NATÆ.UT.
ET.TUMULO.SICUT.ET.THALAMO.JUNCTI.ETERNUM QUIESCANT.

Ici ont été apportées les cendres du noble homme Arnaud de Fieubet Seigneur de Godezt secrétaire des états généraux d'Occitanie et de la plus distinguée épouse Jacqueline de Madron née de noble famille afin qu'unis dans la tombe comme dans le lit conjugal ils reposent éternellement.

Arnaud de Fieubet était secrétaire des états généraux du Languedoc. Dans l'épitaphe, Languedoc est remplacé par Occitanie. Si de nos jours, on utilise fréquemment ce mot d'Occitanie – au point que dans certains villages du Sicoval, il désigne des avenues ou des rues – ce n'était pas le cas en 1603. On parlait alors de Langue d'Oc et la dalle funéraire de Mervilla porte la première mention écrite de ce mot : Occitania.

En 1982, J. Delaude titrait un article dans le journal La Dépêche du Midi :

« L'Occitanie existe !

On peut rencontrer sa source à Mervilla »

Les habitants passés et présents de Mervilla doivent être modestes puisque le terme d'Occitanie n'a jamais été proposé pour désigner un lieu de notre commune.

⁽⁴⁾ : reproduit par P.G Rufino dans son livre « Le pastel or bleu du pays de cocagne » éditions Daniel Briand 1991 réédité en 2000 ou 2001.

⁽⁵⁾ : ce document très endommagé pendant la révolution ne permet pas une identification précise.

PHARMACIES DE GARDE☞ **DÉCEMBRE 2001**

- 23 : Pharmacie Durou : 31 chemin de l'ÉGLISE à Auzeville : 05.61.73.46.92
- 25 : Pharmacie Buisson : Place Pablo Picasso à Ramonville : 05.61.73.40.30
- 30 : Pharmacie Babouchian : 5 av. d'Occitanie à Ramonville : 05.61.73.22.82

☞ **JANVIER 2002**

- 1 : Pharmacie Sperte : 63 avenue Tolosane à Ramonville : 05.61.73.31.57

PECHABOU**Une autre pharmacie !**

Depuis le 5 novembre, plus besoin d'aller à Castanet ou ailleurs pour les médicaments et les produits de parapharmacie !

Une officine, nouvellement installée au 7 avenue d'Occitanie à Péchabou dans le complexe médical, vous délivre les produits souhaités.

☎ **05.34.66.29.01****VIEILLE-TOULOUSE****Un nouveau marché !**

Depuis le 6 novembre, tous les mardis à partir de 16 h et jusqu'à 19 h,

« On vous fait marché »

sur la place du village à Vieille-Toulouse.

Marché de plein vent, avec à votre service :

- Volailleur
- Boulanger
- Primeur
- Boucher, charcutier
- Torréfacteur
- Sellier, bourrelier
- Fleuriste

Numéros de téléphone utiles :

- ☞ Mairie :
05.61.73.29.85
05.62.19.08.27
- ☞ Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux de Castanet (S.I.E.C.C) :
05.61.75.60.19
- ☞ Syndicat Intercommunal des Coteaux de Castanet (S.I.C.C.A) :
05.61.75.75.65
- ☞ Déchetterie du SIVOM de Labège :
06.71-77.59.78
- ☞ Bureau de Poste de Castanet-Tolosan :
05.62.71.70.23
- ☞ Trésorerie Principale de Castanet-Tolosan
05.62.71.90.20

Urgences :

- ☞ Gendarmerie de Castanet :
05.61.81.73.26 ou 17
- ☞ Pompiers :
18
- ☞ SAMU :
15
- ☞ EDF Dépannage :
05.61.27.02.88 ou 36 31
- ☞ GDF Dépannage :
05.61.27.08.66 ou 36 30



*Le Maire,
les membres du Conseil Municipal
vous souhaitent de passer de très
bonnes fêtes et vous présentent
leurs meilleurs vœux de
bonne et heureuse année 2002*

